

Déposé le 21 / 12 / 17.

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

**Le SNUDI-FO 13 vous souhaite  
de bons congés  
et de belles fêtes de fin d'année !****Au sommaire :****Questions salariales 2018***page 2*

- Report d'un an de mesures indiciaires PPCR ...
- Non à l'augmentation de la CSG !
- GIPA la double peine ?
- Journée de carence : le Sénat préconise 3 jours !
- FO Fonction Publique se retire des groupes de travail ...

**Infos fédérales***page 3*⇒ **Défense du baccalauréat !**⇒ **Abandon du "plan étudiants" !**⇒ **Inclusion scolaire****Education Nationale et contrats précaires****... AADE ... Contractuels***page 4***Maternelle***page 4*(ATSEM, fusion d'écoles et postes  
attribués à l'élémentaire)**Rythmes scolaires***page 5***et mercredi "habité"!****PPCR :***page 5***"Classe exceptionnelle" / ASA****Permutations / Promotions / Carte scolaire / ... etc**

... les élus du personnel FO sont à votre écoute et vous renseignent.

- Surveiller les dates de parutions des circulaires sur notre site ... la mise en place de PPCR bouscule le calendrier habituel !
- Sur notre site aussi, retrouvez toutes les fiches de suivi mises à votre disposition pour les diverses échéances, certaines dès début janvier.

**Adhésion***page 6***Se syndiquer, le premier des droits ...  
qui permet de faire respecter tous les autres !**

# Salaires , ce qui nous attend en 2018 ...

La question salariale reste centrale pour tous les personnels.

**Le gouvernement a décidé de reporter d'un an les quelques mesures indiciaires prévues pour 2018 par le PPCR (Protocole Parcours Carrières et Rémunérations).**

Cela confirme le bien-fondé de notre refus de signer et cautionner alors cet accord, signé par la FSU, l'UNSA et la CFTD.

De plus, des mesures contre notre statut et notre niveau salarial sont prévues pour 2018.

## CSG

La CSG va augmenter pour remplacer nos cotisations maladie.

Comment va s'effectuer la "compensation" sur nos fiches de paye puisque le ministre annonce qu'il n'y aurait pas perte ? Nous invitons chaque collègue à vérifier ses bulletins de salaire.

Et ce basculement vers la CSG, qui est un impôt, entraîne la remise en cause de la Sécurité sociale fondée sur des cotisations et garantissant le droit aux soins. L'argent de la Sécu pourra être dédié à d'autres budgets : le gouvernement a annoncé qu'une partie de la CSG serait versée aux collectivités territoriales pour compenser la suppression de la taxe d'habitation.

## Journée de carence

Dès le 1<sup>er</sup> janvier, la journée de carence est rétablie, le sénat envisage même 3 jours ...

Mise en place par Sarkozy, elle a été supprimée en 2012. Une fois de plus, on culpabilise les fonctionnaires, les statistiques montrent que dans le public, il n'y a pas plus d'absence que dans le privé !

Ce jour non payé pénalise tous les fonctionnaires en arrêt maladie, et affecte en particulier les plus fragiles, par exemple ceux qui ont des arrêts fréquents pour des maladies chroniques.

Tout cela pour récupérer sur notre dos 170 millions d'euros alors que des dizaines de milliards sont "optimisés" fiscalement (paradise papers) et que l'ISF (Impôt Sur la Fortune) est réduit.

## GIPA (garantie individuelle du partie d'achat) : la double peine ?

La GIPA est censée permettre le maintien du pouvoir d'achat pour les collègues qui n'ont pas eu d'évolution du salaire (promotions) sur les quatre dernières années.

Cette pseudo "garantie" déjà inacceptable, par le refus des gouvernements de toute augmentation des salaires quasiment depuis 2010, risque d'être nulle.

En effet, le tour de passe-passe de transfert de la prime ISAE en quelques points d'indice (qui ne donne pas d'augmentation sur la fiche de paie) va suffire à justifier une "évolution" donc ... exclure de la GIPA !

## Les syndicats FO de la Fonction Publique ont décidé (avec CGT et Solidaires) de se retirer des groupes de travail relatifs à la mise en place du Forum de l'action publique.

Le comité d'action publique 2022 est chargé d'identifier des "réformes structurelles et des économies significatives et durables" et de proposer "des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions" afin de réaliser 60 milliards d'euros d'économies et 120 000 suppressions d'emplois.

FO refuse de participer à un tel cadre contraint, de "co-construction", en fait de "co-destruction" !

## Force ouvrière continue à revendiquer :

- **Augmentation immédiate de 16% de la valeur du point d'indice**
- **Non à l'augmentation de la CSG et pour le retour du financement de la protection sociale par les cotisations**
- **Non au jour de carence**
- **Retrait de PPCR**



## Info fédérales

### Défense du baccalauréat !

#### → Une attaque contre le baccalauréat, premier grade universitaire

Le "plan étudiants" prévoit que "*si pour des raisons de capacités d'accueil, l'université ne peut admettre tous les candidats, la priorité sera donnée à ceux dont le parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec la formation choisie*". Le baccalauréat ne serait qu'"*un repère*" dans la scolarité et un certificat de fin d'études. Il ne serait plus la clef de voûte de l'enseignement scolaire ni la garantie d'un accès pour tous les bacheliers à l'université.

#### → Une attaque contre le baccalauréat, diplôme national

Est envisagé, d'ores et déjà un lycée modulaire : "*individualisation des parcours*", suppression des filières S, L, ES, extension du contrôle continu, réduction des épreuves finales à quatre disciplines. C'est la consécration de l'autonomie des établissements avec un lycée et un parcours à la carte, un baccalauréat-maison, un baccalauréat par lycéen.

#### → Le baccalauréat deviendrait un simple certificat par blocs de compétences

Généralisation de l'évaluation locale par le contrôle continu, aggravation des pressions sur les personnels et dégradation des conditions de travail (le professeur principal responsable de l'orientation !), hiérarchie entre des disciplines majeures et mineures, avec, à la clef, suppression d'heures et de postes, substitution des compétences aux connaissances avec la généralisation du livret de compétences au lycée.

**S'attaquer aux diplômes, c'est aussi s'attaquer aux droits que donnent les diplômes dans les conventions collectives, dans la droite ligne des ordonnances Macron.**

### Abandon du projet de loi sur le 1<sup>er</sup> cycle post-bac et du "plan étudiants" !

**Plutôt que de créer les postes nécessaires pour répondre à l'augmentation du nombre d'étudiants**, la ministre organise la sélection à l'entrée à l'université et liquide de fait le baccalauréat comme premier grade universitaire. Le futur APB (Admission Post Bac) fera des "propositions personnalisées", afin d'opérer un tri selon le "profil du lycéen". En démultipliant les parcours individualisés, le gouvernement s'apprête à dynamiter le cadre national des programmes et des diplômes. Au Conseil Supérieur de l'Éducation le 9 novembre, la ministre s'est retrouvée en minorité : 42 voix contre (dont FSU, FO, CGT, SUD, FCPE, Unef, SGL), 30 voix pour (dont Snalc-FGAF, Unsa, Sgen-CFDT, MEDEF).

**C'est la fin du droit aux études supérieures pour tous, une sélection sur dossier** (avec des "prérequis" fonction du contrôle continu ... et de la "motivation" !), **une licence à plusieurs vitesses** (chaque université pourra conditionner l'inscription à l'acceptation d'un dispositif tel que le rallongement du cursus), **des professeurs de lycée acteurs de la sélection ...** Le bac ne serait plus qu'un simple certificat de scolarité. **Une commission d'accès au supérieur** sera installée **dans chaque région académique** qui pourra imposer une filière aux bacheliers n'obtenant pas de proposition satisfaisante lors de la procédure d'affectation. Commission pour aussi **redéfinir la carte des formations supérieures selon "les besoins socio-économiques du territoire"**. La pression des entreprises locales ne va pas manquer de s'exercer sur le contenu des formations, menaçant le cadre national républicain.

**Le syndicat FO Lycées et Collèges, avec toute la fédération FO, revendique le maintien du baccalauréat, premier grade universitaire, diplôme national de fin d'études secondaires, avec dans toutes les disciplines, des épreuves nationales, anonymes, ponctuelles et terminales.**

**Les fédérations FNEC FP-FO, FSU, FERC CGT, avec Sud Education, l'UNEF, l'UNL, le SGL ont adopté un communiqué commun** qui revendique le maintien du baccalauréat comme diplôme national et 1<sup>er</sup> grade universitaire, le refus de toute sélection à l'entrée à l'université et donc les postes nécessaires, le refus des blocs de compétences en lieu et place des diplômes et des qualifications, l'abandon du projet de loi sur 1<sup>er</sup> cycle post bac !

### Inclusion : quelques chiffres et la préparation de la conférence du 28 mars

Quelques chiffres officiels du ministère de l'Éducation Nationale :

En 2004, avant la loi Montchamp qui a imposé l'intégration forcée des enfants handicapés à l'école, ce sont 52 500 enfants intégrés dans les classes.

En 2015, ce sont 111 000 et en 2017 120 000, qui sont maintenant « inclus ». En 2015, 53% de ces élèves étaient accompagnés d'une AVS ; la moitié moins en 2017...

Afin de dresser un état des lieux sur « l'inclusion scolaire » et de défendre l'enseignement spécialisé, la FNEC FP FO (Fédération FO Education Nationale) organisera une conférence nationale le 28 mars 2018. Le SNUDI FO 13 y participera en envoyant une délégation.

# Education Nationale et contrats précaires !

## AADE

Depuis des mois maintenant, nous nous sommes mobilisés pour obtenir satisfaction sur le maintien de tous les AADE et le renouvellement des contrats. Nous avons à la rentrée des vacances d'automne, proposé de réunir AADE et enseignants ; à l'issue de cette réunion, une lettre ouverte aux parents et aux enseignants est écrite pour appeler au rassemblement intersyndical du 15 novembre, un second courrier est aussi envoyé à l'ensemble des députés des Bouches du Rhône, des ministres de l'Education Nationale et du Travail. Nous avons aussi convenu que deux AADE participeraient à la délégation.

Nous avons été reçus avec les autres organisations syndicales à la préfecture, ce jour-là.

Il nous a été confirmé le renouvellement de six contrats : maternelle et élémentaire Air Bel, élémentaire Estaque Plage, maternelle la Batarelle et une école de Bouc Bel Air. Dans la plupart de ces cas, c'est la mobilisation des parents d'élèves, qui a permis le renouvellement du contrat. Mais il semblerait que dans le cas d'AADE licencié

## Contractuels

Nous avons eu confirmation le jeudi 7 décembre de l'embauche de contractuels enseignants 1<sup>er</sup> degré dans les Bouches du Rhône. C'est une première pour notre département, même si nous avons l'expérience des contractuels psychologues. 39 personnes vont donc exercer dès le 11 décembre dans les écoles, et ce jusqu'aux vacances de Noël ; ... un nouveau contrat pourra leur être proposé ensuite !

Cette situation est induite par la mise en place à moyens constants des CP dédoublés en REP+, appelés aujourd'hui « CP 100% réussite ». La DSDEN 13 a dû mobiliser 120 postes de brigades pour faire face aux nombreuses créations de classes dans notre département. Pour le

depuis juillet et donc ayant touché les indemnités chômage, le contrat ne serait pas renouvelé...

Des actions de défense des AADE continuent à être menées, nous les soutenons. Nous accompagnons aussi les personnels qui souhaitent déposer une demande de candidature pour être AESH (à déposer avant fin décembre au plus tard). Sur le plan fédéral, nous agissons pour que, dès maintenant, ces postes deviennent statutaires.

**Le SNUDI FO continue de revendiquer : maintien de tous les AADE, renouvellement de tous les contrats, transformation de ces missions indispensables en véritables postes statutaires de la Fonction Publique.**

SNUDI FO 13, c'est autant de remplaçants en moins, autant de classes surchargées avec la répartition des maîtres absents. Nous avons demandé le recours à la liste complémentaire, demande relayée par l'ensemble des organisations syndicales, lors du Groupe de Travail CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) : des collègues en poste plein cette année et intégrer à l'ESPE l'an prochain (gardant le bénéfice du concours). Une lettre-pétition intersyndicale à l'adresse du ministre se trouve en ligne sur notre site.

**Le SNUDI FO 13 continuera à revendiquer le recours à la liste complémentaire pour faire face à cette situation.**



## Maternelle : le serpent de mer des jardins d'éveil revient ... le témoignage d'une "institut" de maternelle !

(ATSEM, fusion d'écoles et postes attribués à l'élémentaire)

Je suis enseignante depuis plus de 30 ans maintenant et j'ai toujours défendu la spécificité de l'école maternelle publique ! Encore aujourd'hui, les signaux d'alerte s'allument sur cette spécificité française.

**Avec les ATSEM** : sous prétexte d'évolution de carrière, le gouvernement entend modifier leurs missions en leur confiant des responsabilités nouvelles en matière de pédagogie et de sécurité. Confusion des missions entre PE et ATSEM, transfert de la responsabilité de l'enseignement en maternelle vers les collectivités territoriales, de nouvelles menaces pèsent sur l'avenir de l'école maternelle (confer document sur notre site).

**Fusion d'école et création d'école** : la maternelle est une école à part entière, mais avec ses particularités

**Conclusion** : Les trois points de ce témoignage font apparaître une volonté de mettre en place, une nouvelle fois, des jardins d'éveil. Les enseignants de maternelle veulent rester fonctionnaires d'Etat.

**Le SNUDI FO s'oppose à tout dispositif de territorialisation, revendique 25 élèves par classe maternelle et 15 en TPS, avec une ATSEM pour chaque classe.**

propres à l'accueil d'élèves de 2 à 6 ans. Il est donc nécessaire, pour moi, qu'elle apparaisse en tant que telle aux yeux de l'administration et des parents. Créer des écoles "primaires" amèneront sa disparition : plus de direction, puisque le poste est en élémentaire ; les classes en élémentaire sont souvent supérieures en nombre, donc quelle sera la prise en compte des projets, des activités spécifiques des élèves de maternelle ?

**Postes attribués à l'élémentaire** : la mise en place des dédoublements en CP en REP/REP+ amène le gouvernement à déployer les ETP (Equivalent Temps Plein) en élémentaire au détriment des postes de maternelle, remplacement, postes spécialisés.

## Rythmes scolaires : Blanquer veut préparer des "mercredis habités" !

Le Conseil National du SNUDI FO, en novembre, a pris connaissance des déclarations du ministre sur le plan "du mercredi habité".

Ainsi, Mr BLANQUER déclare au Parisien le 13 novembre : "je prépare un plan du mercredi (...). L'objectif est de venir en appui des collectivités pour que tous les mercredis (...) soient riches en activités culturelles et sportives (...)".

Dans le journal de la Ligue de l'enseignement d'octobre le ministre précise : "Les PEdT (...) doivent être renforcés, une bonne partie sont formels (...). "Cela doit changer". "En inventant le PEdT des quatre jours avec un plan pour le mercredi (...)". "Dans certains territoires ruraux il sera bientôt plus pratique de faire des mercredis entiers de très grande qualité" ... Pour ce faire, le ministre prévoit que les ministères de la Culture et des Sports "s'investiront davantage dans ces activités périscolaires".

Le Conseil National du SNUDI-FO rappelle qu'avec les nouveaux programmes, les matières artistiques et

culturelles relèvent de parcours individuels qui permettent d'aggraver la confusion scolaire/périscolaire, d'externaliser ces disciplines et de transférer cet enseignement sous la tutelle directe du PEdT et par conséquent des élus locaux. **C'est pourquoi le SNUDI-FO s'oppose à ce que sous couvert de "mercredi de grande qualité" les PE soient sollicités, voire inclus sous la contrainte dans "des PEdT des 4 jours", au nom des parcours culturels et sportifs.**

Pour le Conseil National, la proposition d'un "plan du mercredi" consacré au périscolaire doit être l'occasion de revenir à une stricte séparation du scolaire et du périscolaire, à la semaine de 4 jours hebdomadaires, de mettre fin à la tutelle grandissante des collectivités locales sur l'école publique et ses maîtres et ainsi préserver le caractère national des programmes, des diplômes et du statut de fonctionnaire d'Etat des PE. **Nous sommes fonctionnaires d'état et nous voulons le rester.**

### Le SNUDI FO revendique :

- ▶ le retour à la semaine de 4 jours pour tous, sur 36 semaines (lundi, mardi, jeudi, vendredi) dans toutes les écoles du territoire national
- ▶ l'abandon de la territorialisation de l'Éducation nationale
- ▶ l'abandon des PEdT
- ▶ l'abrogation des rythmes scolaires et des décrets Peillon, Hamon et Blanquer
- ▶ l'abrogation du dernier décret sur nos ORS publié en mars 2017 ajoutant "de nouvelles missions"

## Classe exceptionnelle

### Le B.O. du 30 novembre 2017 présente les modalités et conditions pour postuler à la classe

**exceptionnelle.** Il crée deux "viviers". Le "vivier 1" fournira 80 % de la classe exceptionnelle ; il faut être au moins à la Hors classe au 3<sup>ème</sup> échelon, avoir exercé au moins 8 ans en éducation prioritaire ou comme directeur ou maître formateur ou référent ASH. Il y a obligation de remplir une demande de candidature sur I prof.

Le "vivier 2" donnera 20 % de la classe exceptionnelle, il comprend tous les collègues qui ont atteint le 6<sup>ème</sup> échelon hors classe (nouvelle grille) au 1<sup>er</sup> septembre 2017, il n'est pas nécessaire de faire candidature.

### L'accès à cette classe exceptionnelle est bien une promotion au mérite.

- On oppose les collègues entre eux avec "2 viviers".

- L'avis de l'IA (via l'IEN) est déterminant au vu du pourcentage maximum d'appréciations : appréciation "excellente" limitée à 15% des candidatures recevables du premier vivier et à 20 % des personnels du deuxième vivier ; appréciation "très satisfaisante" limitée à 20 % pour les deux viviers.

60 à 65 % des enseignants candidats auront donc une appréciation "satisfaisante" ou "insuffisante".

- A terme, soit en 2023, 10% des possibles candidats auraient accès à cette classe exceptionnelle !

- Pour 2017, ce sera 1,43 % des PE. Quand on sait que l'accès à la Hors classe normale était à sa création prévu pour atteindre 15 % et qu'on atteint après de nombreuses années de bataille ... 5 % !

### Tableaux prévisionnels du ministère du taux et des possibilités d'effectifs des promotions - simulation

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1,43	2,86	4,29	5,72	7,15	8,58	10

PE effectifs nationalement	346 110
PE classe normale	316 414
PE Hors Classe	29 696
Eligibles vivier 1	15 937
Nombre maximum de promotions	3 954
Eligibles vivier 2	1238
Nombre maximum de promotions	988
Total des promotions possibles	4942

### Le SNUDI FO 13 se bat pour la prise en compte de l'ASA (Avantage Spécifique d'Ancienneté) dans le reclassement PPCR !

Au bout de 3 ans d'exercice en "zone violence", un ASA de 3 mois est attribué aux collègues concernés, augmentés de 2 mois par année supplémentaire. Si un personnel bénéficiant d'un ASA est promu, la date d'effet de sa promotion sera anticipée.

C'est sur la base de cette règle toujours en vigueur, que le SNUDI FO 13 se bat en Groupe de Travail pour permettre aux collègues "reclassés-promus" de bénéficier immédiatement de cet avantage spécifique. Ce que conteste aujourd'hui l'administration. Nous portons ce dossier sur le plan national et espérons pouvoir avoir satisfaction lors de la prochaine CAPD "promotion" en janvier 2018.

# Participez aux réunions d'information du second trimestre du SNUDI-FO 13 !

Sur notre site [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org) :

- ▶ Dates et lieux des réunions
- ▶ Informations
- ▶ Modèle de courrier à l'IEN pour récupération des heures



*Ce journal est le dernier de l'année 2017. Nous nous félicitons de la progression du nombre d'adhérents au SNUDI FO 13. Nous espérons que ce nombre va continuer d'augmenter pour conforter notre place comme organisation syndicale en cette année 2018, année des élections professionnelles. Et donc, nous lançons la campagne d'adhésion 2018, dès maintenant.*

*Alors à vos stylos pour remplir bulletin d'adhésion et chèques !*

*Alors à vos mails pour envoyer à vos collègues notre bulletin d'adhésion !*

*Et nous vous souhaitons à tous de très bonnes fêtes de fin d'année !*

*Le bureau du SNUDI-FO 13*

## SNUDI FO 13 – Carte 2018

## Bulletin d'adhésion

(66% déductibles des impôts)  
sous réserve des actuelles dispositions fiscales

→ Renvoyer fiche remplie et règlement à : SNUDI-FO / 13 rue de l'Académie / 13001 Marseille

→ Paiement par chèque(s) à l'ordre "SNUDI FO"

- Encaissement en 2018, vers fin du mois (mois à indiquer au dos des chèques)

- Paiement en plusieurs chèques possible : autant que de mois non encore commencés en 2018

→ Paiement par virement(s) possible

- **Important** : communiquez-nous l'échéancier (dates et sommes) ordonné à votre banque

- Coordonnées bancaires SNUDI-FO 13: Code banque : 10278 / Code guichet : 08993 / Numéro compte : 00020299301 /

Clé : RIB 55 / Domiciliation : CCM Marseille Canebiere / IBAN : FR76 1027 8089 9300 0202 9930 155 / BIC : CMCIFR2A

→ Réduction d'impôt : Reçu fiscal début 2019 à joindre à la déclaration des revenus de 2018.

■ **Cotisation de base** : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				<b>121 €</b> (8,25)	<b>124 €</b> (8,5)	<b>127 €</b> (8,75)	<b>133 €</b> (9,25)	<b>139 €</b> (9,75)	<b>145 €</b> (10,25)	<b>160 €</b> (11,5)	<b>172 €</b> (12,5)
Prof. Ecoles	<b>77 €</b> (forfait stagiaire)		<b>127 €</b> (8,75)	<b>139 €</b> (9,75)	<b>145 €</b> (10,25)	<b>151 €</b> (10,75)	<b>157 €</b> (11,25)	<b>172 €</b> (12,5)	<b>184 €</b> (13,5)	<b>196 €</b> (14,5)	<b>208 €</b> (15,5)
Hors Classe	<b>184 €</b> (13,5)	<b>196 €</b> (14,5)	<b>208 €</b> (15,5)	<b>220 €</b> (16,5)	<b>232 €</b> (17,5)	<b>244 €</b> (18,5)	(Echelons Hors-Classe de la grille de septembre 2017)				

Temps partiel : cotisation au prorata de ma quotité de

Retraité : 77 €

EVS-AVS : 42 €

■ **Majorations** : ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 €

Cotisation de base ..... + Majoration ..... = ..... €

Nom et Prénom .....

Adresse:.....

.....

Tel. personnel, portable :.....

e – mail : .....

Fonction, Ecole, Commune :.....

.....à : TD / TP Echelon:.....PE /Instit

Déjà adhérent l'année précédente : oui / non

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)